

Date de dépôt : 3 janvier 2022

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Thomas Wenger, Nicolas Clémence, Emmanuel Deonna, Léna Strasser, Badia Luthi, Salima Moyard, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Diego Esteban, Nicole Valiquer Grecuccio : Refus de postes au budget 2020, quelles conséquences concrètes pour la population et le fonctionnement de l'Etat ?

Rapport de majorité de M. Serge Hiltpold (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Caroline Marti (page 6)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Serge Hiltpold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances a étudié la proposition de motion en question lors des séances du 30 septembre et du 13 octobre 2021 sous les présidences successives de MM. Eric Leyvraz et Jacques Béné. La commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M. Gérard Riedi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Séance du 30 septembre : présentation de la motion

M. Wenger, premier signataire, fait remarquer que cette motion est dans l'actualité des débats budgétaires, mais on revient sur le budget 2020. A l'époque, le Conseil d'Etat avait demandé 412 postes supplémentaires dans des services de l'Etat, postes refusés par une majorité du Grand Conseil. Par la suite, les conseillers d'Etat sont revenus devant la commission des finances pour essayer de trouver, parmi ces 412 postes, lesquels pourraient trouver un soutien de la majorité. En finalité, 136 ont ainsi été votés par la commission des finances.

Les signataires de cette motion souhaitent connaître les conséquences de l'absence du vote de ces 412 postes et des ressources humaines supplémentaires sur le fonctionnement de l'Etat et sur les prestations à la population, notamment en ce qui concerne le DIP, le SPAd, et le SPC. Ils demandent que le Conseil d'Etat puisse faire un rapport détaillé des conséquences de l'absence des ressources humaines supplémentaires ainsi que de transmettre mensuellement un tableau de monitoring expliquant comment, par des mesures concrètes, les différents services et départements de l'Etat ont réussi à pallier cette absence de ressources et quelles ont été les conséquences concrètes pour la délivrance des prestations à la population.

Un commissaire MCG trouve que cette demande fait un peu doublon avec l'étude du budget et des comptes et estime que cela va donner un travail excessif à l'administration.

Un commissaire PLR estime que, pour obtenir une évaluation mensuelle et un suivi précis, cela va nécessiter encore des postes supplémentaires. Il souligne que c'est aux comptes que l'on verra si ces postes ont été utiles ou non, s'il en aurait fallu plus et si des prestations ont manqué quelque part. Il apparaît plus opportun de concentrer les forces sur le terrain plutôt que pour produire des statistiques. Le PLR estime que des transferts de postes sont possibles entre départements, notamment en ce qui concerne les juristes et les comptables, par exemple, et qu'il est aussi possible de prioriser et définir des objectifs en fonction de l'urgence de la situation des différents dossiers ou projets.

Un commissaire PDC ne voit pas l'intérêt de la deuxième invite et se distance de l'exposé des motifs.

En réponse à la question des détails précis des postes non votés, M^{me} Fontanet pense qu'elle ne va pas pouvoir donner la réponse pour chaque département. Ce qui a été fait, ce sont des efforts dans les services sur le personnel, notamment par des réaffectations. En tout cas, c'est ce qui a été fait à l'OPE où des postes n'avaient pas été accordés. Ensuite, il y a toutes les

questions de réorganisation, notamment le fait d'avoir des services plus transversaux dont lesquels on peut utiliser d'autres personnes. C'est le cas en matière de ressources humaines où il y a des spécialistes dans chaque département en plus d'une centralisation à l'OPE. M^{me} Fontanet avait d'ailleurs montré la coïncidence entre l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs à l'Etat et la réduction du nombre de collaboratrices et collaborateurs à l'OPE, alors même qu'ils sont chargés de ces questions en matière de formations, de service des paies, de service médical et de la santé.

Un commissaire PLR note que l'objectif de la gauche est de renforcer systématiquement la fonction publique et d'obtenir des salaires dans le secteur privé qui correspondent aux salaires de l'Etat. Il pense que l'on pourrait ajouter la question de savoir où il y a des postes que l'on pourrait supprimer sans qu'il n'y ait de diminution des prestations à la population, mais cela n'intéresse visiblement pas les auteurs de la motion.

Séance du 13 octobre 2021 : discussion et vote

Le président demande si le groupe socialiste souhaite laisser cette motion à l'ordre du jour, compte tenu du fait que les auditions ont été refusées. Le premier signataire confirme que la commission peut procéder au vote et rappelle les enjeux et conséquences des postes non alloués en 2020.

Le président met donc aux voix la prise en considération de la proposition de motion 2629 :

Oui :	5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)
Non :	8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	—

La proposition de motion 2629 est refusée.

Au vu de ces explications, la commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à rejeter cette proposition de motion et préconise le débat en catégorie II, durée 30 minutes.

Proposition de motion (2629-A)

Refus de postes au budget 2020, quelles conséquences concrètes pour la population et le fonctionnement de l'Etat ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les postes demandés par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 n'ont été que très partiellement accordés par le Grand Conseil, respectivement par la commission des finances ;
- que les postes susmentionnés, notamment dans la demande de crédits supplémentaires déposée par le Conseil d'Etat début 2020, concernaient des tâches essentielles de l'Etat ;
- que la non-attribution de la grande majorité de ces postes aura des conséquences sur la délivrance des prestations de l'Etat ;
- qu'il est dans tous les cas de figure illusoire d'imaginer que, avec l'augmentation des besoins de la population, un fonctionnement de l'Etat à postes presque constants entre 2019 et 2020 n'entraînera pas de diminution de prestations ;
- qu'il est donc nécessaire de connaître les conséquences concrètes de cette absence de ressources supplémentaires sur le fonctionnement des départements impactés ;
- que le Grand Conseil est en droit de connaître les répercussions du non-octroi des postes susmentionnés sur les prestations à destination de la population ;
- qu'il appartient au Conseil d'Etat de faire preuve de transparence à l'endroit du Grand Conseil sur la manière dont il entend faire face à cette absence de ressources,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter sans tarder au Grand Conseil un rapport détaillé des conséquences de l'absence des ressources humaines supplémentaires demandées sur le fonctionnement des départements concernés ;
- à transmettre mensuellement au Grand Conseil un tableau de « monitoring » permettant de connaître l'évolution des conséquences de cette absence de ressources sur la délivrance des prestations ;

-
- à présenter au Grand Conseil les mesures concrètes prévues ou déjà prises par les départements concernés pour pallier cette absence de ressources.

Date de dépôt : 10 janvier 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Caroline Marti

Mesdames et
Messieurs les députés,

La motion 2629 déposée en avril 2020 demande au Conseil d'Etat de rendre un rapport au Grand Conseil afin d'évaluer, d'illustrer et d'expliciter les conséquences sur le fonctionnement de l'Etat et la délivrance des prestations du refus de l'ensemble des postes demandés par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget 2020. La motion demande également au Conseil d'Etat de publier un monitoring mensuel des conséquences de cette absence de ressources ainsi que de préciser les différentes mesures d'économie qu'il a été contraint de prendre à la suite du refus des postes.

Pour mémoire, en décembre 2019, la majorité de droite du Grand Conseil avait purement et simplement biffé l'ensemble des nouveaux postes demandés par le Conseil d'Etat pour l'année 2020, soit quelque 415 ETP. Des postes évalués comme essentiels au maintien des prestations et de la qualité de celles-ci, mais aussi indispensables pour répondre à l'augmentation démographique, en particulier le nombre d'élèves à l'école primaire, et à l'augmentation des besoins sociaux engendrés par la croissance de la précarité ou le vieillissement de la population. Une augmentation des postes qui répondaient aussi à des volontés politiques exprimées par le Grand Conseil, par exemple la réinternalisation des tâches de convoyage des détenus qui nécessitait la création de postes supplémentaires.

Afin de répondre à ces différents impératifs et face au refus purement idéologique de l'ensemble des nouveaux postes par la majorité de droite lors du vote du budget en plénière, le Conseil d'Etat a déposé devant la commission des finances des demandes de crédits supplémentaires pour un nombre réduit de nouveaux postes (345 ETP). Une nouvelle fois, la majorité de droite de la commission des finances a fermé le robinet et n'a accordé, de manière assez clientéliste d'ailleurs (principalement dans les départements des conseiller-ère-s d'Etat de droite), que 70 ETP soit moins de 20% des

postes demandés par le Conseil d'Etat pour répondre à l'évolution des besoins.

Dans ce contexte, il est absolument évident que cette absence de nouvelles ressources a eu des conséquences sur la qualité des prestations, notamment la suppression d'options à l'enseignement secondaire, une détérioration des conditions d'apprentissage et de la prise en charge des élèves en difficulté, une augmentation du délai de traitement des demandes de prestations financières telles que les subsides d'assurance-maladie ou les prestations complémentaires, une dégradation du suivi des personnes sous curatelle, etc.

Mais le manque de ressources produit également un impact sur les conditions de travail dans les services concernés dont certains sont en sous-effectif chronique. En effet, plusieurs rapports font état de graves difficultés, par exemple au service de protection de l'adulte (SPAd) ou à l'office cantonal de la population et des migrations en raison du manque d'effectifs. Il en résulte une augmentation de la souffrance au travail chez les collaborateurs-trice-s de ces services, une augmentation du taux d'absence, un report de la charge de travail sur les collègues déjà sous l'eau, bref de véritables bombes à retardement dont les conséquences humaines et financières se font sentir et se paient cash sur le long terme.

L'objectif de cette motion est de mesurer plus précisément les conséquences de ce manque de ressources pour améliorer la transparence des décisions politiques et améliorer la gestion de l'Etat.

Mais la majorité de droite, arcbutée sur ses positions idéologiques, refusant d'être mise devant ses responsabilités, préférant la cécité à la clairvoyance, ne veut surtout pas que la lumière soit faite sur les conséquences sociales, humaines et financières de ses coupes aveugles.

Après avoir joué la montre pendant plus d'une année (motion déposée en avril 2020, votée en commission en octobre 2021), la majorité de droite, par la voix d'un député PLR, a encore l'outrecuidance de nous dire qu'il faut refuser cette motion car elle est désormais « sans objet ». Or, et c'est bien tout le problème, les conséquences de l'absence de ressources nécessaires lors d'une année budgétaire se font ressentir pendant bien plus longtemps que l'année en question. Les sous-dotations de personnel s'accumulent d'année en année sans que l'on puisse jamais effectuer de rattrapage à la mesure des besoins. Ainsi, la qualité des prestations se détériore inéluctablement et la situation de certains services s'aggrave jusqu'à ce qu'elle devienne explosive. Cela met ensuite des années à remonter la pente et au prix de coûts financiers considérables.

La minorité de la commission vous recommande donc d'accepter cette proposition de motion qui n'a pour seul but que de permettre au Grand Conseil de prendre conscience des réalités et de prendre ses décisions en toute transparence et en toute connaissance de cause.